

REGLEMENT TRAIL DE L'ESTABEL 4° EDITION le 26.05.2024

Organisation: Estabel en fête, 20 Route de Fontes, 34800 CABRIERES

Assurance responsabilité civile : Groupama

Parcours: Les Crêtes de Vissou + Les Draille des Crozes (départ 9H)

Boucle de 28 kms et d'un dénivelé de 1255 m positif au départ de la Cave de l'Estabel à Cabrières, passant par le Vissou, le Vissounel, Cabrières, les Crozes, Tiberet, le Sourillié d'Isarne et retour à Cabrières.

Circuit ouvert à partir de la catégorie espoir (20 ans).

Parcours: Les Drailles des Crozes (départ 9h30)

Boucle de 18 kms et d'un dénivelé de 700 m positif au départ de la Cave de l'Estabel à Cabrières, passant par les Crozes, Tiberet, Sourreilé d'Isarne et revenant au point de départ. Circuit ouvert à partir de la catégorie junior (18 ans).

Parcours: La Médiévale (départ 10h)

Boucle de 8 kms et d'un dénivelé de 275 m positif au départ de la Cave de l'Estabel à Cabrières, passant par le Château de Cabrières, la vallée des Pitrous et revenant au point de départ. Circuit ouvert à partir de la catégorie cadet avec autorisation parentale (16 ans).

Parcours: Trail des Pitchounes (départ 10h10)

Boucle de 1 km, circuit ouvert à partir de la catégorie poussin (10 ans). Pas de départ en ligne, pas de chronométrage et pas de classement. Mais des cadeaux à tous les participants :)

Parcours: Oenorando (randonnée pédestre, départ 9h15)

Boucle de 7 kms sur le sentier oenorando des crêtes du Vissou, niveau de la rando moyen + avec 380 de dénivelés positif. Tenues adapté à la randonnée exigées + gourde d'eau.

Tarifs

- 30.00 € le 30 kms (Majoration de 2 € pour inscription le jour même)
- 20.00 € le 18 kms (Majoration de 2 € pour inscription le jour même)
- 10.00 € le 8 kms (Majoration de 2 € pour inscription le jour même)
- 10.00 € l'oenorando (Majoration de 2 € pour inscription le jour même)
- Gratuit pour le Trail des Pitchounes

Le tarif inclut les ravitaillements en course et une grillade avec un verre de vin à l'arrivée en cadeau au retour du dossard.

Pour s'inscrire

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Il sera demandé :

- Pour les participants majeurs non licenciés, de fournir un certificat médical de non contre-indication à la course à pied y compris en compétition datant de moins d'un an.
- Pour les participants non licenciés mineurs, de fournir une autorisation parentale au jour de l'épreuve et le questionnaire relatif à son état de santé ci-joint (ou disponible sur le site service-public.fr). Si le questionnaire a donné lieu à une réponse positive, un certificat médical de moins de 6 mois sera demandé.
- Pour les particpants licenciés, de fournir, soit :
 - * la photocopie de la licence FFA en cours de validité
 - * un PASS « j'aime courir » délivré par la FFA en cours de validité
 - * une licence sportive en cours de validité avec la mention de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, délivrée par une des fédérations suivantes: Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- De s'acquitter du montant de la participation demandée pour chaque course

Pour le participant mineur :

Pour les licences, la réglementation applicable est identique aux coureurs majeurs (voir cidessus).

- Si le participant mineur n'est pas en possession d'une licence listée ci-dessus, le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale doivent renseigner conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contreindication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

- Le participant mineur devra également fournir une autorisation parentale de participation.
- L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans)

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site ATS-sport.com. Les inscriptions par internet seront closes le 25.05.2024 minuit.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'organisateur se réserve la possibilité de clore les inscriptions avant cette date, dans ce cas un préavis sera indiqué sur le site et sur la page facebook de la Cave de l'Estabel.

Les inscriptions seront possibles le jour de la course dans la limite des dossards disponibles avec une majoration de 2 € des tarifs de course (voir tarifs)

Participation des athlètes en situation de handicap :

Le Trail est ouvert aux personnes en cas de handicap sous réserve d'une reconnaissance faite en amont car les caractéristiques techniques des parcours peuvent ne pas permettre la participation des personnes en situation de handicap.

Dossards:

Retrait des dossards le Samedi après-midi de 15H à 18H ou le jour J à partir de 8H.

Catégories :

- Poussins (F/M)
- Benjamins (F/M)
- Minimes (F/M)
- Cadets (F/M)
- Juniors (F/M)
- Espoirs (F/M)
- Seniors (F/M)
- Masters de 1 à 10 (F/M)

Matériel obligatoire:

- Le 28 Kms : Réserve d'eau d'au moins 1L obligatoire, téléphone portable avec le numéro du PC course obligatoire, barres énergétiques et gels conseillés
- Le 18 et 8 Kms : Réserve d'eau d'au moins 500 ml obligatoire, téléphone portable avec le numéro du PC course obligatoire, barres énergétiques et gels conseillés
- Balade médiévale : 500 ml d'eau obligatoire, portable avec le numéro de l'organisateur.

Ravitaillements:

- Le 28 Kms : 3 ravitaillements (2 sur le parcours et 1 à l'arrivée)
- Le 18 Kms : 2 ravitaillements (1 sur le parcours et 1 à l'arrivée)
- Le 8 Kms : 1 ravitaillement (à l'arrivée)

Chronométrage:

Assuré par puces électroniques positionnées à l'arrière de votre dossard. Pour le Trail des pitchounes, absence de puces à l'arrière des dossards

Zone protégée et déchets de course :

Le Trail de l'Estabel se déroule en Zone Natura 2000.

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement en suivant le parcours indiqué et à ne jeter aucun déchet dans la nature. Tout coureur surpris en train de jeter un déchet se verra immédiatement exclu de la course.

Récompenses:

- les 3 premiers au scratch (hommes et femmes) de chaque parcours.

La remise des récompenses aura lieu à la fin de la course.

Seront récompensées seules les personnes présentes au moment de la cérémonie.

Sécurité et droit d'images :

Les coureurs et leur ayant droit acceptent de ne pas engager de poursuites envers l'organisateur en cas d'accident. Ce trail bénéficie d'une assurance souscrite. L'organisation se réserve le droit de changer les parcours en cas d'intempéries ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursés déduits des frais d'organisation). En cas d'absence du coureur, celui-ci ne sera pas remboursé.

L'organisateur met en place un plan d'organisation des secours comprenant : médecin, ambulance, secouristes et signaleurs.

Chaque coureur doit assistance à toute personne en difficulté et avertir l'organisation. Les services de secours et médicaux de l'épreuve peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

La sécurité routière est assurée par les signaleurs.

Chaque coureur accepte que l'organisateur diffuse les résultats et les photos sur les réseaux sociaux.

Contrôle anti-dopage : Tous les coureurs sont susceptibles de satisfaire à un contrôle anti-dopage. Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Tout coureur s'engageant sur notre course doit avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Assurances:

La compagnie d'assurance qui couvre notre événement est Groupama.

Nous vous rappelons tout de l'intérêt de souscrire à une assurance personnelle qui couvre les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut vous exposer.

Dispositif de secours :

Le Dispositif de secours déployé sur la manifestation sera géré par l'UNASS34 avec un poste de secours composé de secouristes et une ambulance.

De plus, un médecin sera présent sur la manifestation.

Loi informatique et liberté :

Les informations et images recueillies pourront faire l'objet par les organisateurs d'un traitement informatique destiné à l'organisation et à la promotion de l'évènement.

Conformément à la Loi « informatique et libertés » le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant à l'organisateur. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données.

REGLEMENT « CHALLENGE COEUR D'HERAULT 2024 »

Afin de promouvoir notre terroir et le rendre plus attractif, nous avons mis en place (Cabrières, St Félix, le Salagou et Nébian) un Challenge en Pays Coeur d'Hérault.

Article 1 - Principes du Challenge

Ce Challenge est ouvert à tous les coureurs, hommes et femmes, licenciés FFA ou non. La réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme sera appliquée, notamment en ce qui concerne les catégories d'âges minimums selon les distances proposées. Il repose également sur les règlements propres aux Trails concernés.

Article 2 - Les épreuves :

Le Trail de l'Estabel le 26 Mai Le Trail des Ruffes le 15 Septembre Le Trail du Salagou le 12 Octobre Le Trail de Nébian le 24 Novembre

Article 3 – Le classement et les récompenses :

Le classement se fera au cumul des temps des 4 Trails.

Pour apparaître dans le classement du podium, il faut avoir terminé les 4 épreuves.

Le coureur qui aura totalisé le moins de temps sur les courses sera déclaré vainqueur du challenge. Les 3 premiers classés du Challenge des 2 catégories (femme et homme) recevront une dotation. Afin de ne pas récompenser que les plus forts, 2 coureurs (1 femme et un homme) seront tirés au sort et auront également une dotation pour le challenge.

De plus tous les finishers auront une récompense.

Article 4- Disqualification:

Le bureau du Challenge se réserve le droit de disqualifier sur ce même Challenge un concurrent n'ayant pas respecté le code du traileur (attitude non sportive, non respect de la nature, jets de détritus, non-assistance à un autre coureur en difficulté, aide matérielle autre que celle mise en place par l'organisateur de la course, non respect des bénévoles et de la signalisation).

Article 5 – Inscriptions:

Sur le site de chaque organisateur, un onglet Challenge sera proposer pour valider l'inscription. Un tarif préférentiel d'une réduction de 2€ par Trail sera octroyé. Soit un tarif de 61€ pour les 4 courses.

Article 6 – Organisateurs:

Chaque organisateur de course se réserve le droit de réaliser son propre classement (catégories, clubs, entreprises...) indépendamment du Challenge ainsi que de posséder les partenaires de son choix.

Il devra impérativement nous fournir, dans un délai maximum de 8 jours après l'épreuve, le classement des 3 premiers au scratch femme et homme sur le Challenge.

Enfin il devra mettre le rappel de sa participation (logo ci-dessous) au Challenge coeur Hérault sur chacun de ses documents de communication.

